

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2876-2022-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 octobre 2022, le projet de règlement 2876-2022-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 afin de définir l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale et le prohiber dans certaines zones.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Ajouter les définitions d'établissement de résidence principale et de résidence principale, dans le cadre d'activités d'hébergement touristique	Toutes les zones du territoire
2	Interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans certaines zones, nonobstant toute autre indication à la grille des usages et des normes d'implantation du règlement de zonage en vigueur.	Toutes les zones du territoire

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 1^{er} novembre 2022 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/avis-publics-hebergement. Une section du site Internet de la Ville de Magog regroupant toutes les informations utiles a également été mise en ligne à l'adresse suivante : ville.magog.qc.ca/hebergement-touristique. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 134 ou par courriel au receptionpermis@ville.magog.qc.ca.

Donné à Magog, le 18 octobre 2022.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe